

2019-30

LES DÉFIS DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

Depuis près de deux décennies, on assiste à une transformation profonde du monde des médias et des pratiques médiatiques : apparition continue de nouveaux vecteurs d'information (Internet, réseaux sociaux numériques, etc.), possibilité offerte à chacun d'être émetteur et récepteur de l'information, crise du modèle économique et concentration des médias, dégradation des conditions de travail et précarisation des professionnels de l'information, climat de méfiance vis-à-vis des médias mais aussi de façon plus générale envers la parole politique, certaines institutions ou expertises scientifiques.

L'élargissement de l'offre médiatique, la multiplication de ses formats et la diversité de ses contenus alimentent un flux d'information désormais continu, instantané, planétaire. De nouveaux espaces de discussion et de connaissance enrichissent le débat démocratique. Mais ces changements ont également fragilisé l'existence de certains médias et produit des dérives.

Dans ce contexte, l'éducation aux médias et à l'information (EMI) doit permettre aux enfants, aux jeunes, aux adultes et aux personnes âgées d'acquérir, sans pour autant devenir des professionnels, des connaissances et des compétences leur permettant de s'informer, d'émettre, de diffuser, d'analyser et de partager des informations de façon responsable. Elle apparaît comme un défi majeur pour préserver et vivifier la démocratie mais aussi comme une opportunité de rendre concrète l'éducation à la citoyenneté. En effet, elle concourt à développer le discernement et l'esprit critique nécessaires pour décrypter les médias et l'information et pour exercer sa liberté d'opinion et d'expression.

Les dix-neuf préconisations de cet avis s'articulent autour de quatre grands axes : éduquer aux médias et à l'information tous les publics par la pratique ; mieux former à l'éducation aux médias et à l'information les acteurs et les actrices intervenant dans ce domaine ; soutenir l'évaluation



Marie-Pierre GARIEL

est juriste, Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales du Var et Administratrice de l'UNAF. Elle siège au CESE à la section de l'éducation, de la culture et de la communication où elle représente le groupe de l'UNAF

Contact :

marie-pierre.gariel@lecese.fr
01 44 43 64 33

et la recherche dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information ; accorder les moyens financiers nécessaires pour relever les défis de l'EMI pour tous, véritable enjeu de démocratie.

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

ÉDUCER AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION TOUS LES PUBLICS PAR LA PRATIQUE

- **Préconisation n° 1 :** le CESE préconise que l'État crée des instances nationale et régionales, pilotées par le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (Clemi), réunissant les principaux acteurs de l'éducation aux médias et à l'information afin de coordonner leurs actions, d'élargir leur cible à tous les publics et sur tous les territoires y compris les Outre-mer.
- **Préconisation n° 2 :** le CESE préconise de renforcer les moyens financiers et humains du Centre pour l'éducation aux médias et à l'information et de systématiser dans chaque académie la désignation d'au moins un coordonnateur à temps plein ayant le statut de délégué académique.
- **Préconisation n° 3 :** le CESE préconise que les ministères concernés tirent un premier bilan de l'enseignement de l'éducation aux médias et à l'information au collège et au lycée.

- **Préconisation n° 4 :** le CESE préconise que les ministères en charge des questions d'éducation et de culture co-construisent avec les acteurs concernés un plan systématisant la création de médias par et pour les jeunes ou la mise en place d'un événement lié à l'éducation aux médias et à l'information, organisé avec les élèves, dans chaque établissement scolaire et universitaire.
- **Préconisation n° 5 :** afin d'accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives, le CESE préconise de mieux faire connaître les dispositifs d'éducation aux médias et à l'information existants en direction des familles et de les doter de moyens pour qu'ils se développent *via* des partenariats mis en œuvre sur les lieux de présence des parents.
- **Préconisation n° 6 :** le CESE préconise que la Semaine de la presse et des médias dans l'École® devienne la Semaine des médias et de l'information pour toutes et tous avec un volet scolaire et un volet grand public.
- **Préconisation n° 7 :** le CESE préconise que les ministères en charge des questions d'éducation et de culture et les collectivités territoriales consacrent davantage de moyens aux associations accueillant les volontaires du Service Civique pour mener des missions dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information.
- **Préconisation n° 8 :** le CESE préconise que les ministères concernés lancent un appel à projets sur le thème de l'éducation aux médias et à l'information à destination des étudiants, des adultes et des personnes âgées.
- **Préconisation n° 9 :** le CESE préconise que le cahier des charges des chaînes du service public intègre la diffusion d'une émission télévisée, à une heure de grande écoute, dédiée au décryptage de l'information et à la fabrication des contenus médiatiques.
- **Préconisation n° 10 :** le CESE préconise que les Espaces Publics Numériques mettent en place régulièrement des activités d'éducation aux médias et à l'information.
- **Préconisation n° 11 :** le CESE préconise que l'État et les collectivités territoriales, dans le cadre du deuxième acte du Plan bibliothèques, développent dans ces structures davantage d'activités d'éducation aux médias et à l'information reposant sur la pratique et en partenariat avec les acteurs locaux agissant dans ce domaine.
- **Préconisation n° 12 :** le CESE préconise que le ministère de la Culture amplifie le déploiement des résidences de journalistes à l'attention de tous les publics sur tous les territoires y compris dans les Outre-mer.
- **Préconisation n° 13 :** le CESE préconise que le ministère de la Culture soutienne et développe les médias associatifs.

MIEUX FORMER À L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION LES ACTEURS ET LES ACTRICES INTERVENANT DANS CE DOMAINE

- **Préconisation n° 14 :** le CESE préconise que la formation des formateurs et formatrices à l'éducation aux médias et à l'information soit mieux définie en termes de contenus, de méthode et de durée et adaptée à la diversité des personnes formées.
- **Préconisation n° 15 :** le CESE préconise que la formation initiale et continue des enseignants, des professeurs documentalistes, des chefs d'établissements, des personnels du secteur socio-culturel public ou associatif et des bibliothécaires prennent mieux en compte l'éducation aux médias et à l'information.
- **Préconisation n° 16 :** le CESE préconise qu'une sensibilisation à l'éducation aux médias et à l'information soit systématiquement intégrée dans la formation initiale et continue des journalistes.

SOUTENIR L'ÉVALUATION ET LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

- **Préconisation n° 17 :** Le CESE préconise le lancement d'un appel à projets universitaire afin d'évaluer les effets des politiques publiques et des dispositifs en matière d'éducation aux médias et à l'information, préalable indispensable à l'amplification et à l'adaptation des actions à mener en direction de tous les publics.
- **Préconisation n° 18 :** le CESE préconise de développer, dans le cadre de la prochaine loi de programmation relative à la recherche, un programme spécifique de recherche en matière d'éducation aux médias et à l'information en particulier sur la thématique de la réception de l'information.

ACCORDER LES MOYENS FINANCIERS NÉCESSAIRES POUR RELEVER LES DÉFIS DE L'EMI POUR TOUS, VÉRITABLE ENJEU DE DÉMOCRATIE

- **Préconisation n° 19 :** le CESE préconise la création d'un fonds dédié au financement des actions d'éducation aux médias et à l'information, de la formation des acteurs et de la recherche dans ce domaine. Ce fonds sera abondé par une partie des recettes de la taxe sur les services numériques dite « *taxe GAFA* ».